

Délivrance des diplômes de l'année 2022-2023

Du 9 janvier 2024 au 30 juin 2024



Vous avez validé votre diplôme en 2022 - 2023, pensez à le retirer :

- * Retrait sur place : vous devez vous présenter à votre composante (UFR ou IUT) muni d'une pièce d'identité en cours de validité.
- * Retrait par un tiers : celui-ci doit se présenter muni de sa pièce d'identité en cours de validité, d'une procuration signée par le mandant et d'une copie de la pièce d'identité du mandant.
- * Par courrier : vous devez télécharger [le formulaire de demande de diplôme](#) et le transmettre à votre composante (UFR ou IUT) avec les pièces demandées sur le formulaire.

Contacts et/ou informations complémentaires :

- ✉ [UFR Humanités](#)
[UFR Langues et civilisations](#)
- ✉ [UFR Sciences des territoires et de la communication](#)
- ✉ scolarite-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Consultez [la rubrique délivrance des diplômes dans votre "dossier étudiant"](#)